

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 7 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 février 2011 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 12 – Excusés : Fabrice PLANEL (pouvoir donné à Franck ROMAN) et Jean SIMONET (pouvoir donné à Maurice GELAY)

Secrétaires de séance : Patricia THERY - Daniel CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1) **Frais de chauffage locataire**

Le locataire du logement communal situé au dessus de l'école a versé pour l'année 2010 une somme de 1 800 € d'acompte de charges de chauffage (forfait de 150 € par mois x 12). Il s'avère que la somme dépensée fut moins élevée (1 665.92 €) et un trop perçu de 135.08 € doit lui être remboursé.

Etes-vous d'accord pour effectuer ce remboursement par mandat administratif ?

Au vote : 14 voix pour

Arrivée de Agnès DESSAINTJEAN à 20 H 20

2) **Le Pilon**

Suite à la négociation avec le pétitionnaire du lot n° 8, ce dernier a accepté le compromis proposé par le Conseil.

Etes-vous d'accord pour acter ce compromis ?

Au vote : 13 voix pour – 2 abstentions

3) **Terrains communaux / vignes**

Une proposition a été adressée en mairie pour l'exploitation des vignes appartenant à la commune et pour lesquelles le locataire a donné sa dédite. Un repreneur propose de ne reprendre que les lots palissés et de vinifier en cuvage propre et non à la coopérative.

Monsieur le Maire va se rapprocher de la coopérative pour connaître les conditions de désengagement avant de donner une réponse.

D'autre part, il convient de mener une réflexion sur le devenir de ces terrains :

- Faut-il les relouer à l'issue de l'expiration du bail prévu en novembre 2012 ?
- Faut-il changer leur destination ?

Ce point sera réexaminé lors de la prochaine séance du conseil le 7 mars 2011.

4) Taxe Locale d'Équipement

Votée en 2004, cette taxe est due sur la construction ou l'agrandissement de bâtiments, elle est exigible sur la base des permis de construire délivrés. Elle est affectée au financement des dépenses générales d'urbanisation de la commune.

Elle est utilisée par exemple en cas d'extension de réseaux communaux à réaliser sur la voie publique : eau, alimentation électrique lors de la construction de maisons.

Actuellement au taux de 2%, Monsieur le Maire propose de la rehausser à 5% afin d'aider la commune à s'équiper. Le taux est obligatoirement voté pour 3 ans.

Etes-vous d'accord pour fixer le taux de la T.L.E. à 5% ?

Au vote : 8 voix pour – 3 abstentions – 4 voix contre

5) Marchés Travaux Ecole

Pour la réhabilitation du bâtiment de l'école, une consultation a été lancée pour 5 lots : échafaudage, couverture, zinguerie, menuiseries extérieures et placo-peinture.

Tous les lots ont été pourvus. Après consultation des offres, le conseil demande à Monsieur le Maire de mener une renégociation auprès des entreprises avant de prendre sa décision.

6) Secrétariat de mairie

Bernadette DUPEUBLE, secrétaire de mairie, quittera son poste au 1^{er} juillet 2011, pour prendre sa retraite. Afin de procéder à son remplacement, une vacance de poste doit être adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

7) Réforme des collectivités locales

Suite à différentes réunions sur le sujet, Monsieur le Maire a appris qu'il est possible de déposer une délibération en préfecture pour faire connaître nos intentions en matière de rapprochement territorial. Conformément à nos débats lors des conseils municipaux précédents, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération en ce sens.

En êtes-vous d'accord ?

Au vote : 15 voix pour

Extrait de la délibération : « Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal souhaite que la commune de Jarnioux se sépare de la Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt et se rattache à un Etablissement Public de Coopération Intercommunal comprenant notamment la Communauté de Communes Beaujolais Nizerand Morgon et la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône. »

8) Informations diverses

- La bascule stockée chez Monsieur le Maire est à déménager au local technique.
- L'Association « A l'Ombre du Chêne » a réalisé la restauration d'une carte géographique de l'Europe datant d'un siècle, celle-ci était stockée dans le grenier de l'école et est désormais encadrée, il faudra lui trouver une destination. L'A.O.C. demande l'autorisation de stocker du petit matériel dans le local anciennement occupé par les pompiers : accord du conseil
- Présence de pigeons et corneilles dans le clocher de l'église, il faudrait à nouveau colmater les trous dans le grillage.
- La salle des fêtes prêtée pour le banquet de la chasse n'a pas été nettoyée à l'issue du banquet par les intéressés. Il convient de rappeler les conditions de prêt ou de location aux associations.
- Le béton désactivé posé sur les trottoirs se dégrade à divers endroits. Le conseil demande à Monsieur le Maire de convoquer l'entreprise qui a réalisé les travaux pour constat et suite à donner.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 7 mars 2011 à 20 h 15

Fin de la séance à 22H45.